

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Jérôme DONZEL

L'an deux mille vingt-six et le 20 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. COUX Emmanuel, Maire.

Présents : ANNOVAZZI Catherine, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, GENEVOIS Sandra, JONGMANS Thérèse, LANDREAUD Sophie, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe

N° 09-2026 : Détermination du nombre d'adjoints

M. Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif global du Conseil Municipal ;

Ce pourcentage donne pour la commune de Ste-Hélène-du-Lac un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 20 Mars 2026.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Emmanuel COUX

Secrétaire de séance,
Jérôme DONZEL

